

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ARMANCOURT  
SEANCE DU 17 JUILLET 2014**

-----

Nombre de Membres :

- Date de convocation : 11/07/2014  
- Date d'affichage : 11/07/2014

- En exercice : 15  
- Présents : 11  
- Votants : 13

L'an deux mil quatorze, le dix sept juillet, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric BERTRAND, Maire.

**Etaient présents :** Serge ALLAIRE, Eric BERTRAND, Bernadette BLANCHARD, Brigitte CUGNET-WATTELET, Isabelle DURUSSEL, Gérard HEMERYCK, Ludovic LAME, Christian LECLERE, Jean-Claude LESUEUR, Daniel LORNET et Hervé MORVAN.

**Etaient absents :** Céline BERLEMONT a donné pouvoir à Ludovic LAME, Sylvain CARDON a donné pouvoir à Brigitte CUGNET-WATTELET, Ludovic DUHENNOIS, Emilie ROBILLARD.

Monsieur Ludovic LAME a été nommé secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la réunion du 2 juillet 2014 dont chaque conseiller a reçu un exemplaire.

**DELIBERATION 2014/69 : CREATION D'UN CONTRAT AVENIR POUR L'ECOLE (Rapporteur : Bernadette BLANCHARD)**

Suite à la réforme des rythmes scolaires, nous devons trouver du personnel pour assurer les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et de garderie.

Pour ce faire et afin de réduire nos charges de personnel, nous pouvons embaucher un Emploi Avenir sur le poste agent polyvalent à l'école et à la mairie. Les tâches sont : assurer la garderie des enfants, assurer les tâches d'entretien des locaux et diverses tâches administratives.

L' Emploi d'Avenir consiste à recruter du personnel qui a peu de diplôme niveau CAP /BEP et moins de 26 ans. Ils sont recrutés pour un an et 35 heures par semaine minimum. Le contrat peut être renouvelé 2 fois jusqu'à 3 ans.

En terme de finances, l'Etat prend en charge 75% du SMIC horaire brut. L'aide de l'Etat peut se poursuivre sur 3 ans. Le Conseil Général octroie également une aide complémentaire de 20% pour la 1<sup>ère</sup> année.

Selon une simulation, pour la première année, le coût pour un mois est de 1430€ brut (charges patronales d'environ 200€). Le montant des aides est de 1072€ (Etat) + 286€ (Conseil Général). Il reste à la charge de la commune par mois : 72€ plus les charges patronales.

L'année suivante, le coût à la charge de la commune est de 358€ par mois plus les charges patronales.

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport présenté par Bernadette BLANCHARD,  
Vu l avis favorable de la commission école et périscolaire  
Vu l'avis favorable du Bureau,  
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de contractualiser avec un Emploi Avenir pour un agent polyvalent à l'école pour un an à partir du 01/09/2014 pour un emploi de 35h/semaine au SMIC horaire brut en vigueur.

**DECIDE** de demander une aide de 2 000 euros, associée à ce contrat, auprès du Conseil Général pour l'achat de matériel

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

**DELIBERATION 2014/70 : FIXATION DU PRIX DE L'ACCUEIL RECREATIF DU MERCREDI APRES-MIDI POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2014-2015 (Rapporteur :Brigitte CUGNET-WATTELET)**

Dans le cadre de la mise en place des rythmes scolaires à la rentrée 2014, la municipalité a décidé de mettre en place un accueil le mercredi de 12h00 à 18h00.

Nous répondons favorablement à la demande des parents d'élèves se trouvant sans solution de garde le mercredi.

Concernant le repas, nous mettons à disposition les locaux de la cantine avec un encadrement diplômé. Compte tenu du faible effectif, les parents devront fournir le déjeuner pour ces journées. Il sera possible de conserver le matin le repas au réfrigérateur et de le réchauffer aux micro-ondes.

La garderie du mercredi après-midi se déroulera à l'école.

Pour cet après-midi récréatif, il est demandé aux parents une participation forfaitaire de 5€ pour la pause méridienne (de 12h à 14h30) ou de 10€ pour l'accueil complet (de 12h00 à 18h00).

Une inscription pour l'accueil du mercredi après-midi et un engagement pour l'année scolaire est nécessaire. Cette activité étant de la garderie, le règlement de la garderie s'appliquera au mercredi après-midi.

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport présenté par Brigitte CUGNET-WATTELET,

Vu l'avis favorable de la commission école et périscolaire

Vu l'avis favorable du Bureau,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la fixation d'un prix forfaitaire de 5€ pour la pause méridienne (de 12h à 14h30) ou de 10€ pour l'accueil complet (de 12h00 à 18h00)

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

**INFORMATIONS DIVERSES :**

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Séance du conseil municipal du 17 juillet 2014

**DELIBERATIONS**

2014/69           Création d'un contrat avenir pour l'école  
2014/70           Fixation du prix de l'accueil récréatif du mercredi après-midi pour la rentrée scolaire 2014-2015

Le Maire,  
Eric BERTRAND

|                             |  |                        |  |
|-----------------------------|--|------------------------|--|
| ALLAIRE<br>Serge            |  | HEMERYCK<br>Gérard     |  |
| BERLEMONT<br>Céline         |  | LAME<br>Ludovic        |  |
| BLANCHARD<br>Bernadette     |  | LECLERE<br>Christian   |  |
| CARDON<br>Sylvain           |  | LESUEUR<br>Jean-Claude |  |
| CUGNET-WATTELET<br>Brigitte |  | LORGNET<br>Daniel      |  |
| DUHENNOIS<br>Ludovic        |  | MORVAN<br>Hervé        |  |
| DURUSSEL<br>Isabelle        |  | ROBILLARD<br>Emilie    |  |